Image not found or type unknown

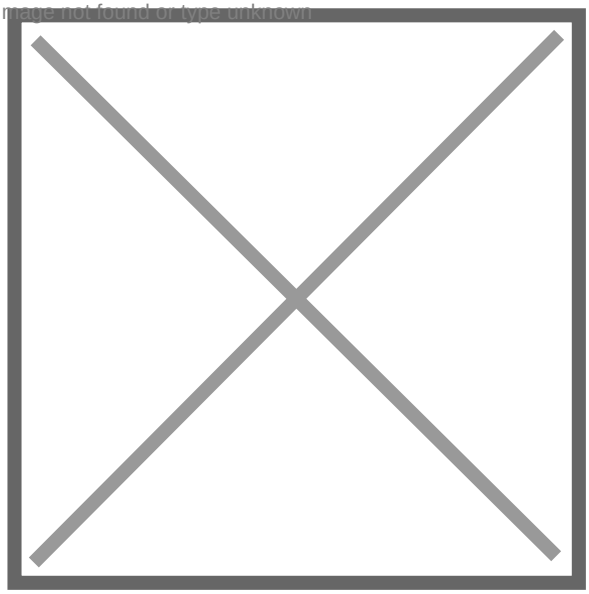

# Demande réponse pour mon appartement !!

Par **ROSSETTO**, le **08/10/2008** à **19:42**

Depuis le mois de Mai je suis locataire ,,le probléme est que mon proprietaire etait mon compagnon .Lui vit dans un appartement de fonction,helas il craint un licenciment.De ce fait ,il m'a dit qu'il veut recuperer son appartement ,bien que j'ai un bail de 3ans. Peut-il exigé que je démenage ? Merci de me répondre à cette angoise ,je suis à la veille d'une operation de la hanche , sous anti-depresseurs ,et se rajoute ce probléme.

Par **Tisuisse**, le **09/10/2008** à **08:46**

Le problème c'est que vous n'avez probablement pas de bail écrit, que le paiement des loyers se fait en espèces et de la main à la main sans quittance en échange ? Donc, vous ne pouvez justifier de votre présence légale dans les lieux. De même, votre propriétaire ne peut vous mettre dehors, toujours légalement, puisque, n'ayant pas respecté la procédure, il n'est pas censé vous avoir comme locataire.

Cependant, avez vous un contrat à votre nom du type "abonnement d'électricité, de gaz, taxe d'habitation, le tout correspondant à votre adresse ? Si oui, c'est un début de preuve qui vous sera utile.

Bonne chance.

Par **ROSSETTO**, le **09/10/2008** à **10:19**

j'ai un bail ,(3ans),facture ,france-telecom ,, loyer payer en cheque ect ,,,avec ces infos là ,,peut-il faire valoir son droit ? Merci

Par **Tisuisse**, le **09/10/2008** à **10:54**

Oui mais en respectant les règles prévues.

Par **ROSSETTO**, le **09/10/2008** à **11:36**

Cest à dire ,,le régles qu'un proprietaire doit respecter ? Peut-il me donner congé avant la fin du bail ?

Copyright © 2025 Experatoo.com - Tous droits réservés